

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 23 juin 2015, s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 30 juin 2015 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

Absente excusée : V. GIABBANI (pouvoir à E. CHANUT).

Secrétaire de séance : R. LECOLLE.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Décision modificative n° 2 du budget principal
- ❖ Réaménagement de dette- Remboursement anticipé de deux emprunts
- ❖ Réalisation d'un nouvel emprunt
- ❖ Remboursement d'une partie d'acompte de réservation de la salle polyvalente
- ❖ Convention avec la maison de retraite « Mémoires de Bourgogne »
- ❖ Décisions du Maire
- ❖ Affaires diverses

☆☆☆

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Signature du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée des transports de la communauté de l'Auxerrois.

CM- 2015/26 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Madame BARON, adjointe aux finances, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires au budget principal comme indiqué au tableau suivant :

♦ BUDGET PRINCIPAL :

Section	Prog./ Chap.	Article	Crédits à voter	
			Recettes	Dépenses
Fonctionnement	014	73925 Revers. fds péréqu. recettes fiscales		1 700
Fonctionnement	66	66111 Intérêts emp. réglés à l'échéance		5 500
Fonctionnement	66	6688 Autres frais financiers		5 700
Fonctionnement	013	6419 Remb. rémunération du personnel	9 900	
Fonctionnement	74	74121 DGF- Dotation de solidarité rurale	3 000	
Investissement	16	166 Refinancement de dette		318 555
Investissement	16	166 Refinancement de dette	318 555	
Investissement	16	2118 Autres terrains		200 000
Investissement	16	1641 Emprunt en euro	200 000	
TOTAUX			531 455	531 455

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les crédits supplémentaires comme indiqué ci-dessus.

CM-2015/27 - REAMENAGEMENT DE DETTE : REMBOURSEMENT ANTICIPE DE DEUX EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE DE BOURGOGNE

Madame BARON fait part à l'assemblée du résultat des négociations menées auprès des organismes bancaires pour la renégociation de deux emprunts souscrits auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le remboursement du capital restant dû au 31/07/2015 des prêts suivants :

N° 7076529 : 69 271,49 €
N° 7093913 : 249 283,06 €
Soit un total de 318 554,55 €

- **ACCEPTE** le refinancement par un nouvel emprunt de 318 554,55 € souscrit auprès de la Banque Populaire de Bourgogne aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 318 554,55 €
Taux fixe non révisable : 1,60 %
Durée : 11 ans
Versement des fonds : 03/08/2015
Première échéance : 03/09/2015
Périodicité : annuelle
Frais de dossier : néant.

CM-2015/28 – REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 200 000 €
Durée du contrat de prêt : 10 ans
Objet du contrat de prêt : Financer le réaménagement de l'ancienne école en salle des conseils, mariages et club des aînés.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2025

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 200 000 €
Versement des fonds : A la demande de l'emprunteur jusqu'au 27/07/2015 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1,38 %
Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 j
Echéances : Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : Echéances constantes
Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 400 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

CM-2015/29 – REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE D'ACOMPTE DE RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courriel reçu le 13 mai 2015 relatif à la location de la salle polyvalente.

En effet, celle-ci a été réservée les 6 et 7 juin 2015 par un particulier et un acompte de 352,50 € a été versé à la réservation. Or, des contraintes d'ordre personnel l'obligent à annuler cette réservation. Il s'est avéré alors, que ce n'est pas le bon tarif qui a été appliqué, et donc un trop versé.

Le règlement de location de la salle polyvalente ne permet pas de remboursement en cas de désistement dans un délai inférieur à 30 jours. Néanmoins, Monsieur le Maire propose le remboursement de la différence entre le montant de l'acompte versé (352,50 €) et le montant réellement dû (120,00 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de rembourser la partie d'acompte indument perçue, soit la somme de 232,50 €.

CM-2015/30 - PLAN CANICULE – CONVENTION COMMUNE / MAISON DE RETRAITE

Comme les années précédentes, la direction de la résidence « Mémoires de Bourgogne » propose d'accueillir à titre gratuit, en cas de déclenchement du « Plan Canicule », jusqu'à 5 personnes âgées vulnérables, signalées par la commune, dans une salle rafraîchie les après-midi de 15 à 17 heures. Le transport des personnes entre leur domicile et l'établissement devra être assuré par des proches.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention proposée par la direction de la maison de retraite « Mémoires de Bourgogne »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui règle les modalités du partenariat avec la commune.

CM-2015/31 - SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des transports ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 juin 2015 adoptant le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité des transports de la Communauté de l'Auxerrois ;

Considérant que ce schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée comporte, pour certains points d'arrêt prioritaires, les engagements pris par la commune pour réaliser les aménagements nécessaires à la mise en accessibilité qui lui incombent et les co-financements correspondants ;

Considérant que, par conséquent, la validité du schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée est conditionnée à sa co-signature par la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à co-signer le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité des transports de la Communauté de l'Auxerrois joint à la présente délibération.

Le montant de la mise aux normes à Perrigny s'élève à 29 250 € HT pour l'aménagement complet de deux arrêts prioritaires et des travaux complémentaires pour deux autres. Une programmation des travaux doit être faite d'ici à fin 2017. La communauté de l'Auxerrois participe à hauteur de 50 %. Le Département sera sollicité pour une aide en ce qui concerne les deux arrêts prioritaires situés sur la RD 158 face aux bâtiments du Conseil Départemental.

CM-2015/32 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2015/05 du 04/06/2015 : Conversion d'une concession trentenaire en perpétuelle
- N° 2015/06 du 08/06/2015 : Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection des réseaux rue des Vignes à la Société BETA VOIRIE avec un taux d'honoraires de 4,25 % du coût estimé des travaux HT.
- N° 2015/07 du 08/06/2015 : Attribution des marchés pour le réaménagement d'une ancienne école en salle des conseils, mariages et club des aînés, hors lot n° 8, dont le montant s'élève à 190 825,01 € HT.
- N° 2015/08 du 18/06/2015 : MODIFICATIF – Attribution des marchés pour le réaménagement d'une ancienne école en salle des conseils, mariages et club des aînés, dont le montant total s'élève à 241 353,27 € HT.
- N° 2015/09 du 25/06/2015 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un pavillon situé rue de la Cour au prix de 170 000 €.
- N° 2015/10 du 29/09/2015 : Attribution du marché d'étude pour la révision du POS et élaboration d'un PLU à la Société PERSPECTIVES urbanisme et paysage pour un montant de 27 000 € HT pour la tranche ferme, et 4 200 € HT pour la tranche conditionnelle.

AFFAIRES DIVERSES

- Verger conservatoire dit Jardin d'Antan : Le nouveau projet dessiné par le paysagiste a été présenté au conseil d'école. Certains aménagements vont pouvoir être faits pendant les vacances d'été, notamment le déplacement du grillage de l'école avec la création d'une allée partant du parking de l'école élémentaire.
- Loi NOTRe : En réaction et pour protester contre le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République), de nombreuses communes, à l'appel de l'association des Maires de France ont, soit caché les panneaux d'entrée de commune, soit mis un bandeau noir. Une manifestation a eu lieu à PARIS le jeudi 25 juin devant l'Assemblée Nationale à laquelle de nombreux Maires ont participé. Ils dénoncent une série de mesures contenues dans ce projet visant, notamment, un regroupement contraint des intercommunalités en fixant le seuil minimum à 20 000 habitants. Les élus craignent que les communes, à terme, soient vidées de leur substance jusqu'à une disparition complète, ce qu'ils considèrent très dommageable pour les relations de proximité entre les usagers et les élus. Une communication sur ce sujet sera disponible sur le site Internet de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

M.C. BARON : Adresse à l'Association des Parents d'Elèves de Perrigny des félicitations pour le travail accompli pour que la kermesse des écoles soit une réussite malgré les difficultés rencontrées.

Elle indique que les élèves de CM2 ont été reçus à la mairie le vendredi 26 juin pour la remise d'un sac de sport, cadeau de départ en 6^{ème}. Un goûter leur a été offert dans la salle du conseil municipal après une visite guidée et commentée qui a été très appréciée. L'expérience sera renouvelée l'année prochaine.

Elle donne ensuite un compte rendu des conseils d'écoles :

- Il n'y a aucun changement dans l'équipe enseignante.
- Pour la prochaine rentrée, le mardi 1^{er} septembre 2015, les effectifs de l'école élémentaire sont de 63 élèves (65 l'an dernier) sous réserve d'inscriptions de dernière minute.
- Elle a reçu un avis favorable pour le PEDT par téléphone, mais encore rien d'officiel.
- Un exercice d'évacuation a été réalisé avec le concours des pompiers volontaires de Perrigny.
- La classe de neige envisagée sera remplacée par une classe de découverte dans le Morvan au printemps 2016.
- Un projet pédagogique verra le jour au printemps prochain sur le thème du jardinage.
- Demande de renouvellement du matériel informatique pour les élèves. Stéphane VIGNOL précise qu'il attend un devis pour 8 PC (environ 2 000 €) qu'il a négocié avec une société qui vend du matériel professionnel reconditionné.

Concernant l'école maternelle, 44 élèves inscrits à ce jour contre 46 l'année dernière.

Au niveau des inscriptions aux services péri-scolaires (cantine, garderie, NAP), quelques modifications ont été faites, notamment inscription obligatoire et préalable en mairie avant la fin août et commande préalable du repas pour la rentrée.

D. CUMONT : Fait un rapide compte rendu du conseil communautaire du 17 juin dernier, et en particulier sur les conditions de tenue de cette séance.

Il fait savoir qu'un nouveau dispositif d'attache des volets pour l'étage de la mairie est installé sur une fenêtre à l'essai. Il semblerait que celui-ci convienne mieux.

M. TOUSSAINT : Demande pourquoi les marchés de travaux de la salle des mariages sont déjà attribués alors que la commission des travaux n'a lieu que le samedi 4 juillet. Le Maire précise que l'attribution des marchés publics est de son ressort après avis de la commission d'appel d'offres, ce qui est différent de la commission des travaux qui fait un relevé des petits travaux à faire réaliser soit par une entreprise, soit par les employés communaux, tant en voirie que sur les divers bâtiments.

Il fait savoir que la fête des voisins de la rue de la Grappe était très réussie à la satisfaction de tous les participants.

P. MADELENAT : Demande si un véhicule a été trouvé pour le remplacement du camion benne Mercedes, car il connaît un artisan qui en possède un et qui arrête son activité à la fin de l'année.

R. LECOLLE : Fait remarquer que le nombre de tables et chaises était un peu juste pour la kermesse. Il demande si l'association des Parents d'Elèves aurait pu bénéficier de plus de matériel. Le Maire répond que tout le stock de matériel a été mis à leur disposition comme d'habitude.

S. VIGNOL : Fait savoir qu'il a demandé un devis à Pano-boutique pour la confection d'un panneau décoratif pour égayer un peu le bandeau de l'école nouvellement repeint avec l'inscription « Ecole de Perrigny ». Le coût est d'environ 700 €. M. TOUSSAINT propose de recontacter cette agence avec laquelle il travaille régulièrement pour essayer d'obtenir un meilleur prix.

Il informe également le conseil que le réfrigérateur du bar de la salle polyvalente, en panne, a été remplacé par une armoire double porte à 2 600 € HT.

Concernant le 13 juillet, une réunion préparatoire s'est tenue pour organiser les festivités. C'est le groupe ALENKO qui animera le bal cette année.

La lettre Infos sera distribuée entre le 20 et le 30 août. Les associations sont sollicitées pour donner leurs informations comme à l'habitude.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu entre le 7 et le 11 septembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.